

## Le Mont-sur-Lausanne

## Qui indemniserait les propriétaires de la Valleyre?

**Pour empêcher un projet immobilier, une initiative veut rendre le vallon inconstructible. Qui payera les dédommagements en cas de oui? La Commune ou le Canton?**

Alain Détraz

Les électeurs du Mont-sur-Lausanne se prononceront le 22 septembre sur l'avenir du quartier de la Valleyre. La campagne entre partisans et opposants à ce projet de 14 immeubles d'habitation, combattu par une initiative populaire demandant de protéger cette zone, devrait démarrer après la pause estivale. Mais une communication du Conseil d'État amorce le débat.

L'un des enjeux de ce dossier complexe repose sur cette question: les propriétaires seront-ils indemnisés de la perte financière qu'induirait un vote favorable de la population? Car en cas de oui à l'initiative, la commune serait contrainte à réviser ce plan de quartier pour le rendre inconstructible. Alors qui versera le dédommagement? Selon certains, le montant pourrait s'élever à des dizaines de millions de francs. Les opposants à ce projet ont toujours soutenu l'idée que le canton indemniserait les propriétaires.

## L'État s'interroge

Pour l'heure, la LATC (loi cantonale sur l'aménagement du territoire et des constructions) est claire. C'est bien l'État de Vaud qui serait le débiteur de ces indemnités, «indépendamment de leur cause». Le Conseil d'État le rappelait dans une récente communication, en réponse à la question du député Patrick Simonin (PLR).

Reste que le gouvernement souligne dans sa réponse que la perte de droits à bâtir à la suite d'une initiative populaire communale «est une problématique nouvelle» qui «questionne» le canton. Il évoque d'ailleurs une révision de ce texte légal. C'est maintenant ce questionnement... qui questionne.

## Aux communes de payer?

Le Conseil d'État chercherait-il à préserver les finances cantonales



Le vallon de la Valleyre sera-t-il déclaré inconstructible par les électeurs du Mont-sur-Lausanne? Réponse dans les urnes le 22 septembre. FLORIAN CELLA

«Le PLR et les milieux immobiliers insinuent que la Commune pourrait payer le prix d'une indemnisation. Cette façon de faire planer le doute en vue du scrutin du 22 septembre est de l'ordre de la fake news.»

Raphaël Mahaim, conseiller national (Les Verts/VD)

de cette responsabilité alors qu'un fonds d'indemnisation est prévu? Cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport, Christelle Luisier répond: «À l'origine, ce fonds était prévu pour indemniser les propriétaires touchés par un dézonage lié à l'application de la LAT (ndlr: droit fédéral). Mais il n'a pas été prévu pour répondre aux conséquences d'un choix de populations locales, si bien que nous devons nous poser la question de qui doit indemniser.»

Autrement dit, la charge de l'indemnité pourrait bien passer aux communes dans le cadre de cette révision. Cette posture enchante les promoteurs du quartier de la Valleyre. «Depuis le début de cette affaire, nous disons que la problématique d'indemnisation ne sera pas aussi simple à régler que ne le prétendent les initiants», lance Boris Clivaz, à la tête de Swiss Opportunity Real Estate SA. Et de poursuivre: «Il est logique que le canton se prémunisse contre les effets de politiques communales. On est clairement dans une question de droits politiques et démocratiques qui viennent bousculer le droit et, dans le cas présent, la loi sur l'aménagement du territoire.»

## «Faire planer le doute»

Mais dans le camp adverse, la réaction est tout autre. Membre du comité de l'initiative aboutie «Sauvons la Valleyre!» Stéphane Simon prend note de la confirmation que

le canton est bien responsable de l'indemnisation des propriétaires. «Nous allons utiliser ce document dans la campagne à venir», dit-il.

Soutien juridique de cette initiative populaire, l'avocat et conseiller national écologiste Raphaël Mahaim complète: «Le PLR et les milieux immobiliers insinuent que la commune pourrait payer le prix d'une indemnisation. Cette façon de faire planer le doute en vue du scrutin du 22 septembre est de l'ordre de la fake news.»

D'ailleurs, il laisse peu de chances à un transfert des indemnités du canton aux communes. «Même si le département de M<sup>me</sup> Luisier prépare un jour une révision de la LATC qui irait en ce sens, un tel transfert de charge du canton aux communes ne passera jamais la rampe au Grand Conseil, parie Raphaël Mahaim. Et même si cette démarche aboutit, ce sera bien après la procédure qui concerne le quartier de la Valleyre.»

## Révision en cours

Reste que, au téléphone, le conseiller d'État libérale-radical assure avoir lancé les opérations. «Ce n'est pas pour cela que la révision de la LATC va aller vite, dit Christelle Luisier. Mais nous devrions mettre en consultation ce projet cette année encore.» Seule inconnue: le contenu de cette révision et son éventuel impact sur le sort de la Valleyre.

## La police judiciaire a sa propre filière de formation

## Lausanne

**Une nouvelle formation vise à renforcer les effectifs, qui ont besoin au plus vite d'une quarantaine d'aspirants, dont cinq pour la PJ.**

La police judiciaire de Lausanne a sa propre filière de recrutement. En septembre, elle accueillera ses premiers policiers ayant effectué leur année de formation à l'Académie de police - trois femmes et deux hommes qui seront encadrés par trois coaches et un mentor. Ils mettront la théorie en pratique en menant leurs propres enquêtes dans tous les domaines: police judiciaire, patrimoine, mœurs, stupéfiants, intégrité, ou encore jeunesse.

La police municipale de Lausanne possède une police judiciaire dotée de plusieurs brigades. Jusqu'à présent, ses membres étaient soit des policiers lausannois ayant postulé pour l'intégrer, soit des inspecteurs ou des gendarmes venus d'autres corps de police.

«Cette nouvelle filière de formation permet de renforcer les effectifs», précise Sébastien Jost, chargé de communication. Pour la prochaine école, la police de Lausanne recherche entre 40 et 45 aspirants, dont cinq pour la PJ. Le recrutement est ouvert et les personnes intéressées sont invitées à postuler rapidement pour les écoles d'aspirants 2025.

## Pas de profil type

Des profils diversifiés sont recherchés. Il n'y a donc pas de candidature type. «Trois qualités sont cependant importantes pour un

policier en 2024: la connaissance de soi, l'esprit d'équipe et l'intégrité, relève Sébastien Jost, chargé de communication. Il faut aussi être prêt à développer ses compétences, pouvoir s'adapter et se montrer curieux, car la criminalité évolue vite, notamment avec les nouvelles technologies.»

## Agir «en milieu urbain»

Parmi les nouvelles recrues à la PJ de Lausanne, Robert\* a toujours désiré devenir inspecteur de police. «Dans ce but, j'ai orienté au mieux mon cursus universitaire afin de le rendre le plus intéressant possible. J'ai donc effectué un master en droit, criminalité et sécurité des technologies de l'information complété par un CAS en investigation numérique et analyse de données. J'ai choisi de travailler à Lausanne, car je trouve intéressant de travailler intégralement dans un milieu urbain.»

Après un master en sciences forensiques, Karine, elle, a effectué un stage dans un centre de recherches sur l'intelligence artificielle. «Friande de séries policières depuis petite et possédant un intérêt pour les différents aspects de l'enquête judiciaire, j'ai ensuite décidé de me lancer dans l'expérience de la filière PJ, commente-t-elle. J'ai choisi Lausanne, car on ne s'y ennue jamais. Avec sa magnifique situation géographique, son nombre d'habitants, sa multiculturalité et les animations que la Ville propose, beaucoup de choses s'y passent, tant bonnes que moins bonnes.»

Claude Beda

\*Prénom d'emprunt.  
www.devenir-policier.ch

## Payerne



La Commune de Payerne a inauguré samedi un tout nouveau skatepark. Située près du stade, la structure sera ouverte 7 jours sur 7 de 8h à 22h, sauf le dimanche, jusqu'à 20h. Les fans de glisse en plein air ont pu la découvrir ce week-end lors d'une inauguration avec des démonstrations, des initiations et un concours. CDI

## Une élection surprise et deux PLR au Conseil synodal

## Église réformée vaudoise

**L'EERV a renouvelé son Exécutif samedi pour les cinq années à venir. Le pasteur Jean-François Ramelet a été élu non sans frictions.**

Au synode de l'Église évangélique réformée du canton de Vaud (EERV), c'était jour de match, ce samedi. L'enjeu principal était l'élection des membres du Conseil synodal (Exécutif) en vue de la législature 2024-2029, pour laquelle l'EERV vient de signer une convention de subventionnement de 33 millions de francs avec l'État de Vaud. Neuf candidats se sont donc présentés pour sept postes à repourvoir (quatre laïcs et trois ministres).



Le nouveau Conseil synodal de l'Église évangélique réformée du canton de Vaud. EERV - GÉRARD JATON

«Cette législature s'est terminée en lune de miel, mais j'ai conscience des mouvements de

balancier qui peuvent se reproduire», a exprimé Sylvie Arnaud, présidente sortante du Synode

(Législatif). Elle a défendu la candidature «en bloc» de cinq conseillers synodaux qui se représentaient.

Tous ont tous été largement réélus au premier tour: l'avocate Anne Abruzzi (52 voix sur 66), l'ancien conseiller d'État Philippe Leuba (58 voix), le pilote de ligne retraité Michel Blanc (51 voix) et les pasteurs Laurence Bohnenblust-Pidoux (63 voix) et Vincent Guyaz (55 voix). Ce dernier sera le président du Conseil synodal pour une année, selon la nouvelle formule voulue par la réforme de l'EERV.

## Courriel cinglant

L'élection du dernier poste de ministre à repourvoir à quant à elle suscité quelques remous. La candidature in extremis de

Jean-François Ramelet face à la diacre Liliane Rudaz a été vivement critiquée dans un courriel envoyé ce vendredi par le pasteur Laurent Zumstein, conseiller synodal sortant qui ne s'est pas représenté.

Cet envoi sans équivoque fait mention de «conflits d'intérêts» de Jean-François Ramelet en tant que responsable de l'«Esprit Sainf», «lieu phare» de l'EERV qui dépend justement du Conseil synodal.

Cette manœuvre, jugée «maladroite, voire déplacée» par Emmanuelle Jacquat, nouvelle présidente du Synode élue samedi, n'a toutefois pas empêché le pasteur de s'imposer face à la diacre Liliane Rudaz (45 voix contre 23). Quant au soupçon de collusion entre ces deux fonctions? «Un

pasteur élu au Conseil synodal a toujours des conflits d'intérêts!» balaie l'intéressé. «Il est évident que je me retirerai lorsqu'il sera question de ma paroisse lors des séances du Conseil synodal.»

Enfin, la présidente du TCS-Vaud Laurence Cretegnay a aussi fait son entrée au Conseil synodal. Également députée au Grand Conseil, elle sera avec Philippe Leuba la deuxième conseillère synodale encartée au PLR. «Cela n'aura pas d'incidence ni d'influence particulière», assure-t-elle. Au contraire, sa mission est «de toujours mieux faire connaître l'Église au monde politique».

Le nouveau Conseil synodal entrera en fonction le 1er septembre.

Lucas Vuilleumier Protestinfo